

<b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE</b>  <b>Séance du 04 avril 2018</b>
<b>Nombre de Conseillers :</b>  En exercice : 17 Présents : 11 Absents : 6 Pouvoirs : 0 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0  <b>N° CIAS-11/2018</b>	L'an deux mille dix-huit, le <b>quatre avril à dix-neuf heures</b> , le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Castran, à Frangy, sous la présidence de <b>Monsieur André-Gilles CHATAGNAT</b>  <b>Date de convocation : 27 mars 2018</b>  <b>Présents :</b> Mesdames Anne-Marie BAILLEUL, Carole BRETON, Marthe CUTELLE, Marie-Chantal FIGUET, Martine FONTE, Claude STOUBENFOLLE, Martine VEYRAT, Messieurs Andre-Gilles CHATAGNAT, M. Paul COTTERLAZ-RANNARD, Marc COUZON, Jean-Pierre LONG.  <b>Absents excusés :</b> Mesdames Céline FILET, Carine LAVAL, Marie-Antoinette SIMON, Messieurs Bernard CHASSOT, Joseph TRAVAIL, Jean VIOLLET.  Mme Marthe CUTELLE est désignée secrétaire de séance

**OBJET : FINANCES – Subvention ADMR de Seyssel 2018**

Monsieur le Vice-Président informe les membres du Conseil d'Administration que l'ADMR, antenne de Seyssel, a adressé une demande de subvention afin de poursuivre ses actions en 2018. Il propose qu'une subvention soit allouée à l'ADMR, antenne de Seyssel selon le même principe que celle de Frangy. Aussi, il propose de verser une subvention de fonctionnement à l'ADMR, antenne de Seyssel, équivalente à 3,15€ par habitant de l'ancien canton de Seyssel soit :

7 373 habitants x 3,15€ = 23 224,94€

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :**

**DECIDE** d'allouer une somme de 23 224,94€ à l'ADMR de Seyssel,  
**CONFIRME** que ces crédits sont inscrits au budget principal 2018, compte 6574,  
**CHARGE** les services de procéder au plus vite au mandatement de ce crédit.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Par délégation du Président,  
André Gilles CHATAGNAT**


